

MARSEILLE AVEC OU SANS MIRACLES ?

LA POLEMIQUE AUTOUR DES MIRACLES ATTRIBUES A MGR J.-B. GAULT (1643-1644)

A Marseille, Jean-Baptiste Gault, évêque en 1643, n'a été ni le premier, ni (du fait de son trop bref épiscopat) le plus efficace agent de la réforme catholique après le concile de Trente¹. Depuis 1556 déjà (avec le début de l'épiscopat de Pierre Ragueneau), le diocèse a eu des évêques effectivement résidents. Depuis 1605, Marseille a connu deux évêques, pris du clergé régulier, ardents à mettre en œuvre le concile : le frère mineur observantin Jacques Turricella (1605-1618), surtout le frère prêcheur François de Loménie (1624-1639). A ce dernier succèdent les frères Gault, tous deux oratoriens, d'abord Eustache, que la mort devait empêcher de venir en Provence, puis Jean-Baptiste, dont l'épiscopat devait durer à peine un peu plus de quatre mois, de janvier à mai 1643. C'est pourtant celui-ci qui demeure le modèle exemplaire de la réforme catholique à Marseille².

Jean-Baptiste Gault est né à Tours le 25 décembre 1595. Avec son frère Eustache (de quatre ans son aîné), il a fait des études soignées à Lyon, à La Flèche, à la Sorbonne, puis à Rome, avant d'être reçu à l'Oratoire par Bérulle le 10 juin 1618. Il n'a que vingt-deux ans et demi lorsqu'il entre dans cette congrégation de prêtres que Bérulle veut exemplaires à la fois par leur piété, leur savoir et leur zèle. Bérulle va marquer la personnalité du jeune clerc d'une empreinte ineffaçable : c'est lui qui lui donne sa formation spirituelle³, qui lui intime les orientations décisives ; c'est à lui qu'il gardera

1. J.-H. ALBANES, *Armorial et sigillographie des évêques de Marseille*. Marseille, 1884, fournit les notices historiques nécessaires.

2. B. MONTAGNES, « Mgr Jean-Baptiste Gault (1643) », dans *Marseille au XVII^e siècle*. Catalogue d'exposition. Archives vommunales, Marseille, février-mars 1980, pp. 70-75.

3. Selon le prêtre marseillais François Marchetti (élève des Oratoriens de Marseille en 1625, entré dans la congrégation de l'Oratoire en 1630, compagnon de J.-B. Gault à Tours en 1641, ramené par lui à Marseille), Bérulle « prit grand soin de lui faire goûter les choses intérieures, de l'élever dans les voies de la grâce, de lui en marquer la diversité et de le conduire jusqu'au faite d'une éminente dévotion ». *La vie de messire Jean-Baptiste Gault, évêque de Marseille*. Paris, 1650, p. 26.

jusqu'à son dernier souffle une dévotion particulière⁴. Après avoir été supérieur de collège et professeur de théologie (à Langres, à Dijon, au Mans, à Tours), après avoir été chargé de fonder de nouvelles maisons de l'Oratoire (à Madrid, à Maubeuge), après avoir prêché des missions sur le front de la reconquête catholique en Languedoc et en Gascogne (notamment à Montauban, après la prise de La Rochelle), Jean-Baptiste Gault a été choisi par l'archevêque de Bordeaux Henri de Sourdis pour curé de Sainte-Eulalie, puis proposé par lui pour l'épiscopat. Nommé évêque de Marseille le 10 mai 1640, préconisé le 14 juillet 1642 et sacré à Paris le 5 octobre suivant, lorsqu'il arrive dans sa ville épiscopale, en janvier 1643, il est déjà l'une des figures marquantes de la réforme catholique. Il n'est âgé que de quarante-six ans, mais sa santé ruinée par la phtisie ne lui permettra qu'un bref passage sur le siège épiscopal.

D'emblée, trois traits de lui frappent l'opinion : il refuse les marques d'honneur accordées à l'entrée d'un nouvel évêque ; il prêche au peuple, aussi bien pour convertir les infidèles ou les hérétiques que pour instruire les catholiques ; il se met au service des plus pauvres et des plus délaissés (les repenties, les galériens). S'il se fait recevoir (le 26 mars) dans la Compagnie du Saint-Sacrement, c'est pour s'assurer du concours de cette institution dévote à la construction de l'hôpital des galères⁵. « Jamais évêque ne fut mieux reçu dans Marseille, note le prêtre aixois Gaspard Augeri, ni plus aimé dans si peu de temps, et ils le regardaient comme un autre saint Lazare, n'en étant que le successeur, et ils l'aimaient comme si la nature eût elle-même formé les liens qui les tenaient enchaînés avec leur prélat⁶. » Lorsqu'il tombe malade, le 11 mai, manifestement sans espoir de guérison, les fidèles affluent dans les églises, où le Saint-Sacrement demeure exposé comme en

4. Pour recevoir le viatique, J.-B. Gault « voulut porter en cette action le rochet qui avait servi à feu M. le cardinal de Bérulle [...] La confiance qu'il avait en la sainteté éminente de celui qui l'avait porté faisait qu'il s'en voulait servir [...] les fêtes solennelles et en toutes les actions importantes comme était celle-ci » (Fr. MARCHETTI, *Op. cit.*, p. 283). La veille de sa mort, il se fit lire par le supérieur de l'Oratoire les élévations de Bérulle sur le mystère de l'Incarnation (p. 293). Son confesseur, lui-même Oratorien, « lui présenta un petite boîte où d'un côté l'on avait peint le mystère de l'Incarnation, et de l'autre le portrait de M. le cardinal de Bérulle. Il baisa plusieurs fois l'un et l'autre, et forma plusieurs actes d'adoration à l'humanité sainte de N.S.J.C. » (p. 302). Autres témoignages de la dévotion de J.-B. Gault à Bérulle dans Louis BATTEREL, *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire*, t. I (Paris, 1902), p. 113.

5. Raoul ALLIER, *La compagnie du Très-Saint-Sacrement de l'autel à Marseille*. Paris, 1909, p. 4. Pour la même raison, J.-B. Gault avait appelé, dès le début, auprès de lui, l'aixois Gaspard de Siminane, sieur de La Coste, dont les divers témoignages sont particulièrement précieux : lettre du 7 juin 1643 (Ph. TAMIZEY DE LA LARROQUE, *Notice inédite sur J.-B. Gault*. Bordeaux, 1895) ; déposition du 31 octobre 1643 (Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 6 G 455 ; R. ALLIER, *op. cit.*, p. 156, p. 220).

6. Gaspard AUGERI, *Le tableau d'un vray prélat, Le Révérend Père en Dieu Messire Jean-Baptiste Gault évêque de Marseille*. Aix, Jean Roize, 1643, p. 67 (Aix, Bibl. Méjanes, Rés. D 513).

temps de péril. Lorsqu'il meurt, le samedi 23 mai, veille de Pentecôte, sur les six heures du matin, la nouvelle se répand en ville comme une trainée de poudre, la foule accourt à la cathédrale où la dépouille funèbre est exposée, et la rumeur populaire canonise sur-le-champ le prélat auquel elle attribue de nombreux miracles. Presqu'aussitôt, divers écrits, sous forme de placards, de brochures, puis de livres, contribuent à répandre partout la réputation de sainteté du défunt ⁷.

Dès le 14 juin, cinq jours seulement après la célébration des funérailles triomphales, et alors que le cercueil n'était pas encore définitivement inhumé (on attendra pour cela jusqu'au 23 juin), l'official de Marseille Emmanuel Pachier, vicaire capitulaire *sede vacante*, constitue une commission pour enquêter sur les miracles attribués à Mgr Gault et sur sa réputation de sainteté. Composée de deux prêtres (Emmanuel Pachier et Pierre Dambruc OP, docteur en théologie, prieur du couvent des prêcheurs de Marseille) et de deux laïcs (Paul de Fortia, seigneur de Pilles, « gentilhomme grandement pieux et judicieux », et Antoine de Vias, docteur ès-droits canon et civil), la commission recueille, du 15 juin au 6 septembre, sur vingt-trois guérisons estimées miraculeuses, un ensemble de cent soixante dix-huit dépositions, réunies en un gros registre du fonds du chapitre de la Major intitulé : *Procès-verbal et informations faites après le décès d'heureuse mémoire Rme Jean-Baptiste Gault, vivant évêque de Marseille, décédé en odeur de sainteté le 23^e de mai aud. Marseille. Comme aussi les informations de la vie et mœurs* ⁸. Telle est la première source sur laquelle repose mon étude.

Quant à mon titre, il répond à celui d'un livret de controverse anticatholique, publié l'année suivante à Die, sans doute en juin : *Marseille sans miracles, ou véritable récit de la conférence tenue en Provence entre les sieurs Hugues Rolin, pasteur de l'Eglise réformée de Veynel[s] en Dauphiné, et le sieur Brzot, Jésuite, prédicateur, le 21 et 22 août dernier [1643], touchant les prétendus miracles du feu évêque de Marseille, et les miracles en général [...]* A Die, par Ezéchiel Benoit, imprimeur de l'Académie des Eglises réformées de France, 1644 ⁹. Le livret in-8^o de 168 pages porte l'approbation, délivrée le 1^{er} novembre 1643, par Samuel Cherler, ministre à Gap, puis, le 29 novembre suivant, par Denis Bouterou et François Murat, ministres à Grenoble. S'y ajoute encore l'approbation, donnée à Die, le 13 mai 1644, par les pasteurs Etienne Blanc, professeur en théologie, et Alexandre d'Iza, recteur de l'Académie. Pas moins de cinq pasteurs se sont ainsi portés garants, à leurs risques et périls on le verra, que l'ouvrage d'Hugues Rolin était bien

7. Bibliographie (à l'exception des placards) par Philippe TAMIZEY DE LARROQUE, *Notice inédite sur J.-B. Gault* [...] publiée avec Avertissement, Notes et Appendice bibliographique. Bordeaux, 1895.

8. Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 6 G 455 (minutes originales des dépositions). Arch. Segr. Vat., Riti, 1661 (copie notariée dressée à Marseille en 1643).

9. Paris, Bibl. nat., D 2, 19782, Aix, Bibl. Méjanes, Rés. D 45.

« conforme à la doctrine des Eglises réformées de cette monarchie. » La provocation ne manque pas de retentissement, puisque *Marseille sans miracles*, dénoncé aux consuls de Marseille par l'évêque de Gap Artus de Lyonne le 13 juillet 1644¹⁰, allait être condamné au feu par le parlement de Grenoble le 28 juillet suivant, et son auteur, son imprimeur, ainsi que ses censeurs, eux-mêmes inquiétés avant d'être relaxés¹¹.

*
**

Des témoignages convergents¹² permettent de suivre, heure par heure, les événements survenus à Marseille le samedi 23 mai, veille de Pentecôte. Après la mort de Mgr Gault à six heures du matin, son corps fut revêtu des vêtements pontificaux, mitre en tête et crosse au côté, puis placé sur la civière funéraire la plus belle qu'on ait pu trouver, celle des pénitents noirs de l'Observance ou pénitents de Saint-Jean-Baptiste¹³. Le corps fut ensuite enlevé de la prévôté, sur les onze heures, par le chapitre, qui le porta solennellement à la Major, dans la chapelle Sainte-Cécile. Là, le corps, gardé par les chanoines, devait demeurer exposé vingt-quatre heures, pour être enseveli aussitôt après, comme à l'accoutumée. C'était compter sans la ferveur populaire, dont l'initiative spontanée allait déjouer les calculs du clergé. Aussitôt la dépouille exposée, se manifeste non seulement une affluence considérable de dévots qui « de leurs propres mouvements faisaient toucher leurs chapelets »¹⁴, mais aussi, à une heure de l'après-midi, une guérison miraculeuse (la première de celles sur lesquelles allait porter l'enquête canonique). C'est celle de l'enfant Honoré Bernard, âgé de neuf ans, devenue aveugle de l'œil droit à la suite de « la picote » ; son frère Alexandre Bernard, chanoine à la collégiale des Accoules, persuade leur père d'amener le garçon à la Major ; après une prière devant le Saint-Sacrement, le prêtre Boniface Castagnier, de garde auprès de Mgr Gault, place le jeune Honoré sur le corps de l'évêque, lui fait baiser ses mains, applique l'une

10. Arch. comm. Marseille, GG 182, reproduit dans *Marseille au XVII^e siècle*, Catalogue, p. 75.

11. Arch. dép. Isère, B 2111.

12. Spécialement celui (corroboré par Gaspard Garnier et par François Marchetti) du prévôt Pierre de BAUSSET, *Tableau de la vie et de la mort de Mgr Jean-Baptiste Gault, évêque de Marseille*. Marseille, Claude Garcin, 1643. Paris, Jacques Villeri, Antoine Alazert et Nicolas de Sercy, 1643. Les deux éditions, concomitantes, sont plus précisément décrites par J.-H. ALBANES, *Gallia Christiana Novissima, Marseille*, n° 1004. Le livre a été écrit moins de trois semaines après le décès de l'évêque.

13. Gaspard GARNIER, *Les soupirs des Marseillois, surpris de grande réjouissance sur la mort de leur évêque R.P. en Dieu Messire Jean-Baptiste Gault, décedé par la Prévosté de l'Eglise Maiæur le 23 may 1643*. Aix, Etienne David, 1643. N'est connu que par la copie manuscrite effectuée par le notaire Jean-André Reboul, neveu du notaire Gaspard Garnier ; Marseille, Bibl. mun., Ms 1398, fol. 371 v.

14. Pierre de BAUSSET, *op. cit.*, éd. de Paris, p. 60.



d'elles sur l'œil droit de l'enfant, qui recouvre la vision.¹⁵ « Sur les deux heures après midi, rapporte Pierre de Bausset, le bruit courut dans l'église de la Major et par toute la ville que ce grand homme faisait des miracles¹⁶. »

Le prévôt Bausset continue son récit chronologique : « Après vêpres, le chapitre s'assembla [sans doute pour élire vicaire capitulaire l'official Emmanuel Pachier], et, ayant résolu de faire les funérailles le lendemain [dimanche de Pentecôte], nous étions encore tous ensemble que l'église se trouva toute pleine de monde. Messieurs les consuls étant avertis de ce grand concours, ils y vinrent, et, ayant vu la dévotion du peuple, nous requirent de ne le mettre pas en terre durant les trois fêtes [pas avant le mercredi], que pendant ce temps-là le peuple pourrait satisfaire à sa dévotion et à sa curiosité¹⁷. » A Marseille, à la fin du mois de mai, le climat ne permettait pas d'exposer si longtemps le cadavre sans l'embaumer, plutôt pour ralentir la décomposition que pour l'empêcher. La décision, prise en commun par le chapitre et par les consuls, fut exécutée par des maîtres chirurgiens, aux frais de la ville (reste la facture des drogues utilisées)¹⁸, dans la nuit du samedi au dimanche, en présence du prévôt, des consuls, des médecins, mais aussi de deux cents personnes qu'il fut impossible d'éloigner de la cathédrale. « On fut contraint, rapporte Marchetti, de faire [l'ouverture du corps] dans le chœur même de l'église, d'où l'on n'osait pas faire sortir ce saint corps, de peur qu'il n'arrivât du désordre. Pendant que l'on l'embaumait, plusieurs trempèrent du linge dans son sang. Quelques-uns emportèrent de gros morceaux de chair qu'on lui coupait. D'autres mirent en pièces sa chemise, chacun tirant son lambeau. Et tous les linges qu'on lui donna furent, durant quelque temps, enlevés et pris de force. Il n'y eut que ses mains que l'on épargna, et auxquelles les chirurgiens ne touchèrent point, dans l'espérance que les grandes aumônes qu'elles avaient faites leur avait laissé une incorruption plus durables que celle que toutes leurs poudres et que tous leurs baumes pourraient leur donner¹⁹. » Le cœur fut enchâssé dans un cœur d'argent pour être gardé avec le corps à la Major. Les viscères furent envoyés aux prêtres de l'Oratoire. Le drap sur lequel avait reposé le cadavre resta aux mains de l'assesseur de la ville, Pierre d'Albert²⁰. « Ce fait, on le rhabilla

15. Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 6 G 455, fol. 158.

16. Pierre de BAUSSET, *op. cit.*, éd. de Paris, p. 61.

17. Pierre de BAUSSET, *Ibid.*

18. Arch. comm. Marseille, CC 653, mandat n° 410, « à Blaise Guilhermy, marchand, pour fourniture des drogues employées à embaumer le bienheureux corps de feu Mgr J.-B. Gault ».

19. Fr. MARCHETTI, *op. cit.*, p. 309.

20. Livre de raison de Joachim d'Albert, sieur de Rochevaux (1701) : Marseille, Bibl. mun., Ms. 1443, p. 11 (les reliques de Mgr Gault possédées par lui). *Gallia Christiana Novissima, Marseille*, n° 1008.

pontificalement et remit dans la bière, la tête un peu relevée regardant vers la porte de la grande entrée, afin qu'on le pût plus aisément voir²¹. »

L'affluence populaire fut telle, continue le prévôt Bausset, que « le lendemain, jour de la Pentecôte, et les deux fêtes suivantes, nous ne pûmes pas faire notre office avec la solennité requise : la nef et tout le cœur était plein de peuple. Le bruit se répandit si fort aux lieux circonvoisins que plusieurs vinrent se jeter dans notre ville. Les grandes merveilles qui s'y faisaient appelaient les étrangers, et rendaient ceux de la ville opiniâtres à ne bouger d'auprès de ce corps, en telle sorte que l'église ne se put fermer durant trois jours²². » Pour pouvoir approcher du corps de l'évêque, il fallait demeurer à la Major la journée entière. Le notaire Gaspard Garnier a observé soigneusement les gestes de la dévotion populaire. « Il y avait toujours, note-t-il, cinq ou six personnes dans la dite chapelle [Sainte-Cécile], qui n'en bougeaient jamais, et ne pouvaient suffire à recevoir et retourner tant de chapelets et de médailles qu'un chacun leur présentait pour faire toucher le défunt. Les pères et mères qui y amenaient leurs enfants atteints de maladies ou autres incommodités, qu'on faisait passer à force de bras au travers d'une barre qu'on avait rompue dud. treillis [de la grille] de bois de lad. chapelle Sainte-Cécile, d'autres par la porte avec grand peine, dont les aucuns, après avoir tourné trois fois le corps, baisé les pieds, touché les mains, fait leurs prières, ou leurs majeurs pour eux, recevaient du soulagement et entière guérison²³. » Pour éviter le pillage des reliques, le corps de Mgr Gault dut être déplacé dans la chapelle Notre-Dame, contiguë à celle de Sainte-Cécile, mais fermée par une solide grille de fer. Encore les fidèles ne se privaient-ils pas, en touchant les pieds, d'égratigner le corps et de déchirer les vêtements²⁴. Tous les moyens étaient bons pour se procurer des reliques.

Le soir du mardi de Pentecôte, le corps de Mgr Gault fut placé dans le cercueil de plomb destiné à la sépulture (cercueil qui s'avéra trop encombrant et trop lourd, qu'il fallut ensuite remplacer par un second)²⁵. Mais, devant le débordement de la ferveur populaire, les funérailles solennelles, prévues pour le lendemain durent être différées jusqu'au mardi 9 juin, dix-sept jours après le décès de l'évêque. Encore, pour répondre à l'attente des pèlerins, le cercueil demeura-t-il exposé jusqu'au 23 juin. Entre temps, le premier cercueil était devenu lui aussi objet de vénération : exposé vide dans la

21. Gaspard GARNIER, *op. cit.*, fol. 372 r.

22. Pierre de BAUSSET, *op. cit.*, éd. de Paris, p. 61.

23. Gaspard GARNIER, *op. cit.*, fol. 372 r.

24. G. GARNIER, *Ibid.* ; Fr. MARCHETTI, *op. cit.*, p. 311.

25. Déposition des consuls, Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 6 G 455, fol. 445 r. Ainsi, explique Gaspard Garnier afin de prévenir toute controverse sur ce point avec les hérétiques portés à la dérision, le prélat a-t-il eu pour son ensevelissement trois cercueils (en comptant le brancard des pénitents, devenu, lui aussi, objet de vénération). *op. cit.*, fol. 373 v.

chapelle Saint-Antoine, les malades venaient s'y étendre²⁶. Ainsi se multipliaient les reliques salvifiques : non seulement la dépouille de l'évêque enfermée dans le second cercueil, son cœur conservé dans le coffret d'argent ou les fragments corporels prélevés lors de l'embaumement, mais encore tout ce qui avait été en contact avec le corps : le cercueil vide, l'anneau pastoral (légué par Mgr Gault au prévôt Pierre de Bausset), les gants et les souliers pontificaux, les lambeaux de vêtements, les chapelets et les médailles ou encore les fleurs qu'on avait fait toucher au cadavre²⁷. Il y avait de quoi donner satisfaction aux innombrables pèlerins accourus de partout faire neuvaine au tombeau de l'évêque, et que les consuls se préoccupaient de refouler ensuite de la ville, une fois leur dévotion accomplie²⁸.

Spontanément canonisé par la rumeur populaire, Mgr Gault ne tarderait pas à l'être officiellement par l'autorité ecclésiastique. C'est du moins ce qu'espéraient aussi bien l'administrateur du diocèse que les consuls de la ville. L'un, en ouvrant, dès le 14 juin, une enquête canonique sur les miracles. Les autres, tout aussi actifs²⁹, en adressant des informations, le 23 juin, à la régente Anne d'Autriche et à son fils Louis XIV sur les merveilles

26. « Les uns s'y couchent par dedans, les autres la baisent dévotieusement, dont chacun en ressent des effets et des grâces particulières, aussi bien que du second cercueil, où maintenant repose son corps. » G. GARNIER, *op. cit.*, fol. 373 r.

27. Sans compter les lettres autographes. Ainsi celle du 1^{er} février 1641, adressée aux recteurs des pauvres de la Miséricorde, conservée pieusement par Gaspard Sicard, procureur de la Miséricorde cette année-là (P.M. DAVIN, « Une lettre du vénérable J.-B. Gault, évêque de Marseille », dans *Annales de Provence*, 10^e année, 1913, pp. 263-266). Ou celle du 13 février 1643, adressée à M. Gantès, procureur général au parlement d'Aix, gardée comme une relique par le petit-fils du destinataire (Aix, Bibl. Méjanes, Ms 1665 [1530], fol. 369, inédite). Il en va de même, toutes proportions gardées, des portraits peints mentionnés dans les inventaires après décès (chez le maître géographe Augustin Roussin, le 18 mai 1666 ; chez le vicaire général Honoré Jourdan, le 14 décembre 1666 ; chez Antoine de Somaty, le 4 janvier 1669 ; et d'autres encore, qu'il resterait à chercher systématiquement dans les instanaions de la sénéchaussée, Arch. dép. Bouches-du-Rhône, série II B) ou dans les testaments (ainsi celui de l'avocat Lazare de Boissely, publié par Michel VOVELLE, *Piété baroque et déchristianisation*, Paris, 1973, p. 679 ; et déjà par J.-H. ALBANES, *Gallia Christiana Novissima, Marseille*, n° 1009).

28. Les mandats de paiement, délivrés par les consuls aux gardes « employés à l'église Majeur à ce prendre garde des pauvres estrangers quy viennent faire novène à feu Mgr bienheureux évesque et les congédier lorsqu'ils l'ont achevée », s'échelonnent de juillet 1643 à mars 1644. Arch. comm. Marseille, CC 633, n° 406, n° 452, n° 503, n° 583 ; CC 634, n° 16, n° 98, n° 194.

29. Comme en témoignent les nombreux mandats de paiement relatifs aux funérailles « du feu bienheureux » évêque (armoiries peintes, draperies funèbres, drogues pour l'embaumement), ou à l'aménagement du tombeau (épitaphe gravée sur cuivre par le graveur Philibert Parent, tableau de la vie de Mgr Gault peint par le peintre Jean-Baptiste Blanc, construction d'une chapelle funéraire, dont la première pierre a été posée le 30 octobre 1643). Arch. comm. Marseille, CC 633 et CC 634.



survenues à Marseille après la mort de Mgr Gault³⁰. « Votre Majesté, écrivent-ils à la reine, nous excuzera si nous ne nous sommes plus tost donné l'honneur de luy escrire touchant les grands miracles et les merveilles que Dieu faict tous les jours à l'intercession et considération des mérites du feu évesque de ceste ville. Mais nous avons estimé, Madame, qu'il falloit, auparavant que d'en escrire à Vostre Majesté, laisser confirmer les premiers miracles par le temps et par la suite de plusieurs autres ; ce qui est arrivé à l'honneur et gloire de Dieu, et dans un si grand nombre qu'il n'y a plus personne qui puisse douter de la sainteté de ce personnage. Nous en avons, Madame, conféré avec le sieur vice-légit d'Avignon, lequel a trouvé bon de faire procéder aux informations nécessaires pour la béatification, à quoy, Madame, on travailhe à présent, et nous y aportons tout ce qui dépend du soing de nostre charge, cependant que de toutes parts le peuple y accourt avec grande dévotion et vénération³¹. »

*
* *

Que le défunt évêque fût un efficace thaumaturge, la commission d'enquête présidée par le chanoine Emmanuel Pachier devait en faire la preuve au cours des trente-neuf séances tenues entre le 15 juin et le 8 septembre pour entendre cent soixante dix-huit témoins sur les vingt-trois cas qui lui étaient soumis par le chanoine Philibert de Ramel, promoteur d'office³². Tous les miracles examinés, survenus du 23 mai au début de juillet, sont du même type : guérison d'une infirmité corporelle, obtenue « au tombeau » de l'évêque, grâce à la présence physique du corps et des reliques de l'évêque. Aucun miracle à distance, sans contact direct, n'a été enregistré par la commission ; il est vrai que celle-ci n'a pu enquêter qu'à Marseille ou aux environs (Aix, Trets, Saint-Maximin, Baudinard, Martigues, Arles, Pélissanne)³³.

30. Arch. comm. Marseille, BB 251 (non folioté), correspondance des consuls. A la date du 23 juin 1643, quatre lettres relatives aux miracles survenus après la mort de l'évêque : la première à M. Ycard, procureur de la ville à Paris ; la seconde au roi ; la troisième à la reine ; la quatrième à l'évêque de Dardanie, Etienne de Puget, tout récemment nommé au siège de Marseille.

31. Réponse d'Anne d'Autriche, le 18 juillet : « Nous contribuerons de bon cœur de tout notre possible [...] pour ung si bon œuvre que celui de sa béatification. » Arch. comm. Marseille, AA 162, publiée par *Gallia Christiana Novissima, Marseille*, n° 1006.

32. Celui-ci a laissé des *Remarques véritables de ce qui s'est passé durant le séjour de feu révérendissime J.-B. Gault, vivant évesque de Marseille, jusques au jour de son trespas*, recueillies par Messire Philibert de Ramel (Marseille, Bibl. mun., Ms 1174). L'adresse au lecteur (30 juin 1643), l'approbation des docteurs (22 juillet), montrent que l'écrit était destiné à la publication.

33. La seconde liste de 57 miracles, intitulée « Autres miracles dont on n'a pas encore informé juridiquement » (ceux qui sont datés s'échelonnent entre le 24 mai et le 23 août), ne change rien à cette constatation. Arch. nat., M 231, pièce 2.

Les infirmes guéris se répartissent en trois tranches d'âge : la première, la plus nombreuse, de 12 enfants de 2 ans et demi à 15 ans (10 garçons et 2 filles) ; la seconde, de 9 adultes de 21 à 38 ans (3 hommes et 6 femmes) ; la troisième, de 2 vieillards de 67 et 73 ans (1 homme et 1 femme). Quant à la condition sociale des miraculés (ou de leurs parents), ceux-ci se distribuent en trois catégories : au sommet (modeste toutefois³⁴), 5 cas appartiennent au milieu aixois de la noblesse (la veuve de l'écuyer Charles de Mévouillon), du parlement (l'avocat Denis de Corio, l'avocat Matthieu Alferan), ou du chapitre (le chanoine Honoré de Bonfils), ainsi que de la noblesse marseillaise (la sœur Marquise de Gérente). Au degré moyen, bourgeois, marchand (6 cas) et artisans (8 cas) : cardeur de laine, tailleur d'habits, marinier, patron de barque, maréchal-ferrant, meunier, mais aussi maître d'écriture et d'arithmétique. Au bas de l'échelle, les plus démunis (4 cas) : la servante au logis du Loup, à Marseille, qui aurait donné volontiers un écu pour qu'on aille chercher à Baudinard son frère sourd-muet ; la veuve d'un marinier de Martigues, venue à Marseille sur un âne, qui doit s'en retourner aussitôt, « à cause de la pauvreté » déclare-t-elle ; l'ancien ouvrier agricole, condamné à vivre de la mendicité, qui s'est traîné à pied d'Aix à Marseille ; le forçat sicilien rivé à son banc de la galère royale.

Les guérisons obtenues peuvent se lire suivant deux grilles d'interprétation : l'une théologique, toujours à l'arrière-plan des recueils de miracles, celle des signes messianiques (Mt 11,5) allégués par les biographes de Mgr Gault : « les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent³⁵ » ; ne manquent, à Marseille, que les morts ressuscités. L'autre nosologique, par catégories d'infirmités (bien que celles-ci ne soient décrites que de manière confuse, malgré beaucoup de détails) : 12 estropiés, soit de naissance, soit par maladie ou accident, paralytiques, boiteux, impotents, handicapés, incapables pour la plupart de se déplacer sans « crosses » ou « potences » (qu'ils laisseront ensuite à la cathédrale en guise d'ex-voto³⁶), ou même parfois sans l'assistance de

34. Parmi les pèlerins, en revanche, figurent des seigneurs de plus haute envergure : le gouverneur de Provence, Louis-Emmanuel de Valois, comte d'Alais, venu « pour obtenir de la miséricorde de Dieu la santé de M. le comte d'Auvergne son fils, par l'intercession et les prières de feu Mgr l'évêque de Marseille » ; l'évêque de Sisteron, Toussaint de Glandevès, président de l'assemblée des communautés de Provence (assemblée qui décide, le 16 juillet 1643, de faire un vœu pour obtenir la guérison du comte d'Auvergne : *Gallia Christiana Novissima, Marseille*, n° 1005) ; le baron d'Ansouis, Jean de Sabran, seigneur de Baudinard, qui déclare, le 14 juillet, être venu en pèlerinage au tombeau de Mgr Gault « en prenant occasion de visiter le gouverneur de la province qui est à Marseille ».

35. « Puisque on en procède à présent à l'information, quand on l'aura (s'il plaist à Dieu) béatifié, on en pourra faire un grand volume ; il suffit que je le die en deux mots : *Surdi audiunt, Caeci vident, Claudii ambulat, Leprosi mundantur.* » Pierre de BAUSSET, *op. cit.*, éd. de Paris, p. 63.

36. « La chapelle où il repose, écrit Gaspard AUGERI à la fin du mois de juin, est toute embarrassée de potences, de chaises et de bastons que les malades y ont laissez après avoir esté guéris. » *op. cit.*, p. 138.

porteurs, catégorie à laquelle il faut ajouter aussi le cas du chanoine difforme et contrefait par suite d'une maladie d'enfance ; 6 aveugles, soit d'un œil soit des deux ; 2 cas de troubles de l'ouïe et de la parole (le jeune homme sourd-muet de naissance, la sœur carmélite qui a quasi perdu la parole par suite d'une maladie) ; 2 cas d'ulcères purulents (qualifiés par les médecins de « dartre lépreux » ou « écrouelles »).

Tous les traitements, scientifiques (si l'on peut dire) ou empiriques, auxquels les patients ont eu recours se sont avérés vains. Suivant le milieu social auquel ils appartiennent, les uns ont fait appel de préférence aux médecins, chirurgiens et apothicaires, qui ont fini par se déclarer impuissants à les guérir, si même ils n'ont pas conseillé le pèlerinage, voire l'exorcisme. Je note aussi qu'une demoiselle de Béziers est allée d'abord soigner son pied malade aux bains de Balaruc. D'autres (ou parfois les mêmes) se sont adressés à des rebouteux ou à des guérisseurs réputés. J'en relève sept mentions. Des rebouteux : celui de Salles-sur-Verdon, à qui s'était adressé Antoine Isnard après s'être fracturé la hanche gauche ; ou cette Madeleine Daumasse, de Marseille, à qui la veuve Louise Serre avait demandé de remettre en place son épaule démise et de réparer son bras cassé. Des guérisseurs, tel, à Hyères, ce « septième mâle » qui guérissait, disait-on, les écrouelles par attouchement durant neuf jours, et à qui l'on avait conduit le petit Louis Bonnet de Saint-Maximin ou cette femme Bessonne, nommée Anne Gorge, demeurant à Marseille près de Saint-Martin ; qui passait pour détenir des remèdes secrets, et à qui l'on avait conduit le petit aixois Jean-Louis de Corio atteint d'un « dartre lépreux » ; ou encore ce Jean-Paul Alfier, dit Braguette, « célèbre empirique », « grandement renommé », dont on avait attendu quelque secret efficace pour rendre la vision au petit Honoré Bernard ou pour cicatriser l'ulcère du petit Jean-Louis de Corio. Mieux encore : c'est à l'exorciste et à la désensorceleuse qu'a fait appel la femme Jeanne Gazelle, de Marseille, première miraculée entendue par la commission d'enquête. Malade une première fois durant neuf mois, ayant perdu l'usage de la parole et étant devenue toute courbée, elle fut guérie tout à coup, déclare-t-elle, un jour qu'elle se tenait à la fenêtre de la maison de son père, en voyant passer dans la rue une femme appelée la Ménudière, qui s'arrêta et la dévisagea en pliant les épaules, « laquelle Ménudière a été autrefois prévenue de sortilèges et souffrit le fouet trois jours de suite dans la ville d'Aix, à ce condamnée par arrêt du parlement de Provence ». Après avoir rechuté, Jeanne Gazelle, « estant en doute d'avoir été ensorcelée »³⁷, eut recours à un religieux

37. « Interrogée pour quel sujet elle se doutait avoir été ensorcelée, par qui et de quelle façon : a répondu qu'une femme, qui fréquentait la maison de son père, passant au devant lad. maison, se fâcha contre la respondante de ce qu'elle ne l'avait pas saluée, et usa de quelques menaces en son endroit, lui disant qu'elle le lui payerait ; et environ neuf ou dix jours après, lui survinrent les douleurs et incommodités susdites. » Le cas de Jeanne Gazelle est le seul du dossier pour lequel soit évoquée une possibilité d'ensorcellement. De ce fait, je ne sais à quoi fait allusion Fr. Marchetti : « Je ne dis rien des maléfices qu'il guérissait, pour lesquels, néanmoins, on a remarqué en lui une vertu très particulière », *op. cit.*, p. 316.

récollet, le P. Léonard, son confesseur, dont les exorcismes lui firent recouvrer la parole, mais ne lui restituèrent pas l'usage de la jambe gauche, raccourcie de quatre ou cinq doigts.

Devant l'impuissance des médecins ou des charlatans, ne sachant plus à quel saint se vouer, restait la possibilité d'aller en pèlerinage au sanctuaire des thérapeutes patentés, comme l'ont fait plusieurs avant d'accourir au tombeau de Mgr Gault. Le bébé aixois Guillem Goudart, à demi paralysé, a été porté à « plusieurs pèlerinages, pour implorer l'assistance des saints ». L'enfant arlésien Robert Jourdan, quasi aveugle à la suite de la petite vérole, a été conduit au sanctuaire de Notre-Dame de Rochefort. Le sourd-muet Jean Bourges, de Baudinard, a été accompagné, une dizaine d'années auparavant, à Bauduen, où se pratiquait la dévotion à saint Lambert ³⁸ (à la suite de quoi il était tout juste capable de proférer « ma, ma, ma »). Quant aux parents de la petite Honorade Béraude, de Martigues, devenue presque aveugle, ils ont fait la tournée des pèlerinages réputés de la région : ils se sont rendus à Aix pour Notre-Dame d'Espérance, à Saint-Maximin et à la Sainte-Baume pour la Madeleine, à Saint-Jean de Garguier pour saint Clair, à Salon pour la sainte Epine, à Marseille pour Notre-Dame du Bon-Remède, à Vernègues pour saint Symphorien. Sans plus de succès, du reste.

Aussi la rumeur des miracles qui s'accomplissent au tombeau de Mgr Gault, répandue tout d'abord de bouche à oreille, puis par les feuilles qu'on vendait à la porte de la Major ³⁹, attire-t-elle les pèlerins en foule. Ceux de Marseille d'abord, où une première guérison se produit dès le samedi 23 mai, à une heure après midi, et une seconde le lendemain ⁴⁰. Quand, le lundi à

38. Saint Lambert, natif de Bauduen (au diocèse de Riez), évêque de Vence de 1114 à 1154 (Notice par V. SAXER, dans *Catholicisme*, VI, 1692). Son culte avait été rénové (sinon introduit) au lieu de sa naissance lorsque, en septembre 1634, les gens de Bauduen étaient venus en procession à Vence chercher des reliques du saint. Une vie manuscrite de saint Lambert, rédigée par Claude Barcilon vers 1636-1638, à présent déposée aux Archives de l'évêché de Nice, relate les miracles qui ont suivi l'arrivée des reliques à Bauduen en 1634.

39. Autour de la cathédrale, « ce n'étaient que boutiques où l'on ne vendait que médailles, que chapelets et qu'abrégés de la vie, de la mort et des miracles de ce grand saint » (Fr. MARCHETTI, *op. cit.*, p. 314). Je n'en ai vu qu'un seul : *Sommaire de la sainte vie et de l'heureuse mort du R.P. en Dieu messire Jean-Baptiste Gault, très digne évêque de Marseille ; avec les belles paroles, oraisons et pratiques par luy dites et faites, servans d'instruction à un chacun pour bien prier Dieu, vivre et mourir en vray chrestien.* - Iouxe la copie imprimée et approuvée en la ville d'Aix-en-Provence. - A Paris, chez Paul Roussel, [s.d.]. Portrait gravé. - Paris, Bibl. nat., Estampes, N 2 (Gault). - Les érudits du XIX^e siècle ont signalé d'autres placards : *Brievve et fidelle relation de la vie et mort précieuse de Mgr Jean Basptiste Gault, évesque de Marseille*, par H.E. LE BOULENGER. Marseille, Claude Garcin, 1643 (se trouvait dans la liasse 51 bis de la Major, maintenant perdue, d'après l'inventaire qu'en avait dressé J.-B. SARDOU : Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 34 J 172). *Le pourtraict et discours abrégé de la vie et mort du bienheureux Jean-Baptiste Gault, évesque de Marseille*. Lyon, 1643 (signalé par J.-H. Albanès à J.-B. Sardou : *Ibid.*, 34 J 173).

40. Celui-ci d'après le recueil M 231, pièce 2.

quatre heures du matin, Jeanne Gazelle arrive à la Major, comme elle le déclare, « sur le bruit qui s'était répandu par la ville de plusieurs miracles que Dieu avait opérés par l'attouchement du corps de l'évêque décédé deux jours auparavant en réputation de sainteté », trois ou quatre mille personnes voulaient entrer dans la chapelle Sainte-Cécile, où le corps du prélat était exposé à découvert. Par la suite, le périmètre géographique d'où proviennent les pèlerins ne cesse de s'étendre. Les dépositions reçues permettent de mesurer la diffusion de la rumeur à la ronde⁴¹. En effet, les miraculés proviennent : le mardi 26 mai, de Saint-Maximin, de Baudinard (ar. Draguignan) ; le mercredi 27, d'Aix ; le vendredi 29, d'Auriol ; au début de juin, de Martigues, de Trets, le 11 juin de Saint-Rémy ; le 12 juin, de Hyères ; le 13 juin, d'Arles, d'où deux malades sont envoyées par l'hospice ; le 14 juin, de Varages, d'où deux estropiées sont envoyées par le conseil de ville⁴² ; le 24 juin, de Barjols ; le 4 juillet, de Béziers, le 6 juillet de Péligre. Vers la mi-juin, le prévôt Pierre de Bausset écrit : « Le bruit des merveilles que Notre Seigneur a opéré ces jours passez en la mort de Mgr Jean-Baptiste Gault, évesque de Marseille, ayant esclairé par toute cette province, a obligé quantité de gens de la plus haute condition à se transporter dans cette ville, pour s'assurer de la vérité, et pour adorer en après la providence de Dieu⁴³. » Dans la seconde quinzaine de juillet, c'est de Paris que la Compagnie du Saint-Sacrement s'intéresse aux miracles de Marseille⁴⁴. Un bilan géographique plus précis figure dans la déposition faite, le 28 août, par Jean-François Mantillery, écuyer de Marseille et juge du commerce. « Encor le concours des estrangers dure jusques aujourd'huy, déclare-t-il, qui viennent du Languedoc, du Dauphiné, du Comté Venayssin, de Savoye et autres provinces voisines. Plusieurs, ajoute-t-il, s'en retournent ayant reçu guérison de leurs infirmités par les mérites et prières dud. seigneur évesque⁴⁵ » De même les consuls, à la date du 24 octobre : « Depuis lequel temps [des funérailles] la sainteté de ce prélat a si fort eslaté partout, que de toutes parts, et mesmes des provinces voisines, quantité de personnes ont abordé aud. Marseille pour l'invoquer en particulier. Ce qui continue encores de présent, tellement que, depuis la

41. En complétant les indications du recueil 6 G 455 par celles du recueil M 231, pièce 2.

42. Indications communiquées au vicaire général Payan d'Augery l'une par l'abbé Chailan et l'autre par E. Mireur : Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 34 J 172.

43. Pierre de BAUSSET, *op. cit.*, éd. de Paris, p. 1. De même le notaire Gaspard Garnier rédige « quelques minutes soit pour le contentement des citoyens que des étrangers qui viennent de tous costez dévotieusement le voir dans son cercueil, afin qu'en leur retour [ils] en puissent porter, comme ils désirent, plus ample souvenance », *op. cit.*, fol. 368 r.

44. « Vous ne sçauriez croire avec combien d'admiration on entend [à Paris] les miracles extraordinaires que Dieu opère au tombeau de vostre bienheureux évesque. On m'en demande de toutes parts des nouvelles particulières. » (Lettre du 17 juillet 1643). R. ALLIER, *op. cit.*, p. 162. De même, lettre du 31 Juillet, p. 166.

45. Recueil 6 G 455, fol. 435.

mort dud. sieur évesque, il y a tousiours heu dans lad. esglise cathédrale une très grande dévotion, plusieurs publiant d'avoir reçu par ses intercessions des guérisons miraculeuses ⁴⁶. »

Si les pèlerins accourent en foule à Marseille, c'est, déclarent-ils, qu'ils ajoutent foi à la réputation de sainteté de l'évêque, qu'ils font confiance aux prières de celui-ci. Sont-ils avides de guérison ? C'est qu'ils attendent que Dieu lui-même leur rende la santé par l'intercession du prélat, sur laquelle ils comptent. Bref, les motivations déclarées attestent qu'ils viennent en pèlerinage davantage par dévotion que par superstition, davantage pour prier religieusement que pour toucher magiquement.

Certes le pèlerinage comporte des gestes spectaculaires. Les pèlerins désirent voir la dépouille funèbre, entrer en contact corporel avec elle, s'imprégner physiquement de son rayonnement. Tant que le corps de Mgr Gault demeure exposé, Jeanne Gazelle baise trois fois la main et une fois le pied, Jean Bourges touche le corps et baise le pied, Louise Seurre étend son bras malade sur les pieds puis sur les mains. A l'enfant Louis Durand, un prêtre fait baiser la main de l'évêque qu'il applique ensuite sur son genou infirme. L'enfant Honoré Bernard est placé directement sur le corps de l'évêque, avant qu'on lui fasse baiser les mains et qu'on applique l'une d'elles sur son oeil malade. Une fois la dépouille de Mgr Gault déposée dans le cercueil de plomb, c'est à celui-ci que la mère du garçon François Alferan fait appliquer l'œil purulent de son fils. Et quand la première bière de plomb, inutilisable, est déposée dans la chapelle Saint-Antoine, se coucher dans la caisse vide devient l'un des rites les plus fréquents du pèlerinage : une dizaine de miraculés déclarent l'avoir accompli, et même parfois chaque jour de la neuvaine, comme l'a fait Françoise Dupré. Quant à Jeanne Marquette, qui a eu la bonne fortune de se trouver à la Major lors du transfert du corps de la première bière à la seconde ⁴⁷, elle a pu successivement baiser les pieds de l'évêque et se coucher dans le cercueil vide. Mais il y a aussi le cœur de l'évêque, conservé dans son reliquaire, que les malades sont nombreux à venir baiser à la sacristie, que les prêtres imposent sur la tête des suppliants ou appliquent à l'organe lésé. Le fragment du foie de l'évêque, que la sœur de Gérente, carmélite, place dans sa bouche. Le gant de l'évêque, qu'enfile Louis de Corio à sa main malade. L'anneau de l'évêque, légué au prévôt ⁴⁸, que baise le garçon Pierre Estienne, et que Pierre de Bausset apporte au

46. Recueil 6 G 455, fol. 441.

47. D'après la déposition des consuls (Recueil 6 G 455, fol. 445 r), le corps de Mgr Gault demeura cinq ou six jours seulement dans la première bière. Peut-être moins, puisque le vendredi 29 mai on couche Denis Lieutaud dans le premier cercueil. Rien ne permet de préciser davantage ce point de chronologie.

48. Codicille au testament, 22 mai 1643, signé de la main de l'évêque moribond : Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 367 E 107, fol. 602 (publié dans *Gallia Christiana Novissima, Marseille*, n° 1004, d'après une copie ancienne).

galérien Pierre Viola. Le second recueil, celui des cinquante-sept miracles dont on n'avait pas informé juridiquement, révèle quelques autres attitudes : appliquer un linge trempé dans le sang de l'évêque, une pièce de sa soutane, un chapelet qui a touché son visage, ou quelque autre relique de lui, voire une pièce de son carrosse ; chausser un de ses souliers de cérémonie ; s'asseoir dans sa stalle au chœur ; le voir en songe, faute de pouvoir approcher de ses restes.

L'essentiel n'est pourtant pas dans ces comportements-là : les pèlerins viennent à la Major pour adresser leur prière à Dieu et se recommander à l'assistance tutélaire du nouvel intercesseur. S'il est question, suivant une formule raccourcie qui revient sur leurs lèvres, de prier le défunt, ce n'est que pour invoquer l'entremise de celui-ci auprès de Dieu. Bien significative de cette hiérarchie des valeurs me paraît la conduite des parents du petit Etienne Bernard de Marseille (le 23 mai) ou de ceux du petit Louis Bonnet de Saint-Maximin (le 26 mai) : où que le flux entraîne la foule, quelle que soit la cohue, en entrant dans la Major (par la porte située dans le collatéral sud, juste en face de la chapelle où reposait la dépouille de Mgr Gault), ils se dirigent d'abord vers l'autel de l'absidiole de droite, au sud-est, où se trouvait le tabernacle, pour commencer par une prière devant le Saint-Sacrement, ainsi qu'ils le déclarent ; ensuite seulement, ils vont au fond du collatéral de gauche, au nord-ouest, où le corps de l'évêque était exposé dans la chapelle Sainte-Cécile ⁴⁹. D'abord se mettre dévotement en prière, telle est la préoccupation première de tous les pèlerins. La neuvaine qu'ils viennent accomplir auprès de Mgr Gault, et qu'ils ne pourront pas toujours achever à Marseille faute de ressources, débute par des gestes sacramentels, le plus souvent énumérés dans l'ordre suivant : se confesser, communier, assister à la messe. En arrivant à la Major, le mendiant aixois Antoine Isnard s'adresse à messire Jourdan, prêtre bénéficiaire de la cathédrale, qui lui conseille de se confesser et de communier ; sur quoi Isnard commence une neuvaine de dévotion ⁵⁰. Même le chanoine Honoré de Bonfils, tout prêtre qu'il soit, se conforme à la séquence rituelle avant de commencer sa neuvaine. L'oncle du sourd-muet Jean Bourges y ajoute même un geste supplémentaire en faisant dire une messe. Mieux encore : quand la mère de Guillem Goudart vient entreprendre sa neuvaine, elle obtient la guérison de son bébé uniquement en assistant à la messe et en priant dévotement l'évêque, sans autre contact

49. Pour l'emplacement des chapelles, voir Casimir BOUSQUET, *La Major, cathédrale de Marseille*. Marseille, 1857, p. 167 et p. 172. François ROUSTAN, *La Major et le premier baptistère de Marseille*. Marseille, 1905 : planche 3 (plan de la Major), planche 4 (baptistère) où l'on voit mieux la chapelle de la Vierge édiflée sur l'emplacement des deux chapelles Sainte-Cécile et Notre-Dame.

50. Les biographes n'ont pas manqué d'observer cet aspect dévot du pèlerinage. Du contact avec le cercueil, « chacun en ressent des effets et grâces particulières [...] pourvu qu'ils en soient bien confessez et communiez ». G. GARNIER, *op. cit.*, fol. 373 r.

corporel que sa présence dans la cathédrale ⁵¹. Tous les pèlerins cherchent à séjourner le plus longtemps possible à la Major (l'affluence les y contraignant sans doute). Le père de Louis Bonnet y porte son fils dès qu'ils arrivent à Marseille à 19 heures, et ils y restent jusqu'à 1 heure de la nuit, avant d'y retourner à 4 heures du matin. Peut-être est-ce faute de ressources pour se loger, sans exclure pour autant la dévotion, que certains demeurent à la Major la nuit entière, tels les parents de la petite aveugle Honorade Béraude (dont le père est maréchal-ferrant à Martigues), qui y passent deux jours et deux nuits ⁵². Sur la fin de la seconde nuit, Honorade, âgée de quatre ans, pousse un cri : « Mon Dieu, que faites-vous à mes yeux ? » La mère pense aussitôt que l'évêque a touché les yeux de sa fille. Elle réveille son mari pour qu'ils se mettent en prière. Le jour venu, elle s'aperçoit que l'enfant a recouvré entièrement la vue. Les parents s'en retournent alors à Martigues où ils achèvent leur neuvaine à la chapelle Notre-Dame d'Espérance. Tout autre le cas du sourd-muet Jean Bourges, puisque la sœur de celui-ci est servante au logis du Loup et que l'oncle habite Marseille : or, tous trois passent une nuit entière à la cathédrale, autant semble-t-il pour effectuer une veillée de prière que pour prendre rang dans le défilé devant le corps saint.

Bref, au moyen de dépositions destinées à une autre fin (à raconter la faveur dont ont bénéficié les miraculés), l'historien qui assemble le puzzle voit se dessiner la figure d'une chrétienté imprégnée jusqu'au tréfonds par la pastorale tridentine, dont le succès paraît ici évident ⁵³. Tel n'est pas le moindre intérêt du dossier des miracles de Mgr Gault que de nous révéler la religion vécue du peuple chrétien venu en pèlerinage à Marseille, et la place privilégiée qu'y tiennent la prière et les sacrements avant le culte des saints et

51. La sœur carmélite Marie de la Sainte-Trinité (Marquise de Gérente), qui reçoit de sa prieure une relique de l'évêque et la place dans sa bouche pour retrouver la voix, accomplit ce geste par un mouvement intérieur de dévotion et dans un contexte de prière intense qu'elle relate en détail. Recueil 6 G 455, fol. 118.

52. De même, dans le recueil M 231, pièce 2, miracle 15, Louise Rostagne, de Martigues, femme de Jean Millière, « a dormi sur de bois deux nuits devant la chapelle de Notre-Dame de Grâce, où a reposé le corps du seigneur évêque. »

53. De cette pastorale, Mgr Gault s'est montré un agent particulièrement efficace. Si, après sa mort, il convertit les Marseillais, il ne fait que poursuivre ce qu'il avait accompli durant sa vie. « Depuis ce funeste et heureux accident, écrit le notaire Gaspard GARNIER moins d'un mois après le décès de l'évêque, tout le peuple de Marseille est tellement réformé en la foy, zèle et dévotion, tant hommes que femmes, petits et grands, jeunes et vieux, que c'est merveille à croire, car on ne voit que pratiquer bonnes œuvres, et parler que de confessions générales et autres dévots exercices. » *op. cit.*, fol. 376 v. François MARCHETTI regrette que ce changement notable n'ait pas été plus durable. *op. cit.*, p. 316-318.

la vénération des reliques, avant les gestes extérieurs que l'on pourrait soupçonner de superstition ⁵⁴.

Pour compléter ce tableau des événements marseillais de 1643, il faut encore ajouter une autre efficacité, — non plus de guérison mais de conversion —, attribuée à l'évêque défunt comme un prolongement de la mission entreprise par lui auprès des galériens. Ce trait, du reste, manifeste une Eglise engagée dans la reconquête catholique et dans le combat de la contre-réforme dont Mgr Gault fut un ardent champion ⁵⁵.

Pendant la mission, il se rendait sur les galères, note Gaspard Garnier, « y allant lui-même confesser les esclaves de banc en banc, dont il a converti un grand nombre de Turcs [musulmans arabophones] et autres dévoyez de la foy chrestienne [huguenots] ⁵⁶. » Les témoins qui ont déposé à l'enquête sur la réputation de l'évêque confirment ce fruit de la mission, spécialement en ce qui concerne les protestants ⁵⁷. « Plusieurs hérétiques [cinq ou six, précise le même] se convertirent en la foy catholique, apostolique et romaine, à laquelle luy-mesme les reçeut. » (Antoine Petit, confesseur de Mgr Gault). « Plusieurs autres qui estoient de la R.P.R. se convertirent à la foy catholique, apostolique et romaine. » (Antoine de Valbelle, lieutenant de l'amirauté.) « Il a fait de grands fruicts, soit pour avoir fait confesser plusieurs [...] ou pour avoir fait abjurer l'hérésie à tout plein d'autres qui estoient de la R.P.R. » (Gaspard de Simiane, membre de la Compagnie du Saint-

54. Il n'en va pas de même à la fin de l'Ancien Régime : dévotion et superstition se mêlent alors de façon étrange. L'ancien organiste des Prêcheurs, Joseph-Martin MARCHAND, rapporte ceci (vers 1800) : « Autrefois une lampe veillait sur la tombe du Bx Gault, les murailles étaient couvertes d'ex-voto ; mais tandis que des personnes pieuses lui adressaient leurs prières, il en était d'autres qui venaient en cachette lui apporter le talisman de leur superstition criminelle. Ils croyaient qu'en mettant une fève dans l'huile de la lampe du saint, avec l'intention de faire mourir quelqu'un, quand la fève créverait la personne désignée mourrait. Combien de fois l'abbé Scias, numérote, m'avait dit avoir sorti des fèves de dedans la lampe. » Marseille, Bibl. Chambre de commerce, Calques du portefeuille de Marchand (Port. 3, p. 10), p. 42.

55. Et cela dès avant son épiscopat, comme l'atteste Fr. MARCHETTI. Envoyé par Bérulle prêcher une mission à Montauban en 1628, « l'extrême douceur dans laquelle il agissait avec eux », « le respect inviolable avec lequel il leur parlait » lui valut de trouver audience auprès des ministres réformés. « Cette conduite lui acquit un tel pouvoir sur les esprits de ces hérétiques, qu'outre qu'il en convertit un grand nombre, ils ne craignaient point de dire publiquement que si tous les catholiques étaient de même opinion que le Père Gault, ils étaient aussi catholiques et romains. » (*op. cit.*, pp. 73-74). De même, au cours de ses missions en Touraine, « il prêchait avec tant de profit que les hérétiques même l'entendaient plusieurs fois le jour, se mettant aux fenêtres qui regardaient sur la chaire, quand ils n'osaient entrer dans l'église » (*op. cit.*, p. 76.)

56. Gaspard GARNIER, *op. cit.*, fol. 369 v.

57. Que Mgr Gault avait lui-même indiqué, dans sa lettre au Père d'Arcy, le 5 mai : « J'ay donné l'absolution à plusieurs hérétiques qui estoient dans les galères » (*Gallia Christiana Novissima, Marseille*, n° 1002).

Sacrement.)⁵⁸ Ce dernier rapporte dans sa déposition un épisode complémentaire que les biographes ont relaté plus succinctement et moins exactement⁵⁹. « Un jour, sortant led. seigneur évêque desd. galères, il fust abordé par un religieux Observantin, qui luy dict qu'un jeune marchand anglois, aagé de vingt ans, se treuvant grandement malade, il désiroit de se remettre dans le giron de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et à ces fins [l'Observantin] pria led. seigneur évêque de luy donner pouvoir de l'absoudre de l'excommunication. Et comme led. seigneur évêque estoit tout rempli de zèle, il vouleust luy-mesmes aller visiter et absoudre led. anglois, afin de le mieux confirmer en sa bonne résolution. Et comme il fust dans la maison où habitoit led. anglois, il apprint que le capitaine du vaisseau sur lequel il estoit venu aud. Marseille l'avoit, par plusieurs remonstrances, détraqué et diverti de son dessein. Ce qui obligea led. seigneur évêque de fère plusieurs remonstrances aud. anglois, pour luy fère exécuter sond. dessein ; ce qu'il obtint, et à mesme temps, luy donna luy-mesmes l'absolution, luy fist administrer les sacrements ; estant dans ce bon estat mort trois jours après, dont led. seigneur évêque se réjouist grandement⁶⁰. » Même après sa mort, Mgr Gault continue ce ministère de réconciliation. Dans sa déposition faite le 10 août, le P. Antoine Petit, prêtre de l'Oratoire, confesseur du défunt, « a assuré que plusieurs turcs et hérétiques endurcis et opiniastres dans leur vivant, lesquels led. seigneur évêque n'avoit peu réduire durant sa vie, furent tellement touchés après sa mort qu'ils se convertirent à l'Eglise catholique, apostolique et romaine, n'arguant point d'autre raison de ce subit changement que la mort et mémoire dud. seigneur évêque⁶¹. »

*

**

Dès lors que le bruit court de guérisons et de miracles opérés sur le tombeau de Mgr Gault au bénéfice d'un catholicisme musclé, toutes les conditions nécessaires à l'éclatement d'une polémique adverse sont posées. L'occasion survient lorsqu'une grande dame de la région d'Embrun, élevée dans la religion réformée mais mariée depuis sept ans à un seigneur catholique, entreprise par des jésuites, des capucins et d'autres religieux qui voulaient la convertir à la foi romaine au nom des miracles de Mgr Gault,

58. Recueil 6 G 455, fol. 388 v, 399 v, 401 r, 447 r, 452 r.

59. Gaspard GARNIER, *op. cit.*, fol. 370 r ; Gaspard AUGERI, *op. cit.*, p. 93 ; François MARCHETTI, *op. cit.*, pp. 252-253, affirment qu'il s'agit d'un matelot flamand. Le témoignage de Gaspard de Simiane paraît plus direct et plus crédible.

60. Recueil 6 G 455, fol. 452 v.

61. Recueil 6 G 455, fol. 425 r. Selon Gaspard Augeri, *op. cit.*, p. 139, « le dimanche de la Trinité [31 mai 1643], neuf Turcs se firent baptiser, outre ceux que luy-mesme avait baptisez ; beaucoup d'hérétiques ont abjuré leurs erreurs : l'exemple qu'il a laissé est si puissant qu'il métamorphose en gens de bien les plus desbauchez ».

envisage d'aller à Marseille chercher remède aux maux qui la tourmentent. Comme elle hésite à partir sans prendre l'avis du pasteur Hugues Rolin ⁶², de Veynes, elle convoque celui-ci, le 14 août, soi-disant pour le réconforter dans sa croyance réformée, en réalité pour l'opposer, dans une controverse improvisée touchant les miracles, à deux jésuites ⁶³ qui l'attendent sur place. De cette controverse, tenue les 21 et 22 août suivants, Hugues Rolin publiera, en 1644, le procès-verbal, augmenté d'un traité théologique, sous le titre *Marseille sans miracles*. Que recommande Rolin à l'intéressée ? « Mon avis, riposte-t-il au jésuite Bizault : je ne lui conseillerai jamais de blesser ainsi sa religion et conscience, d'aller pour les vivants aux morts ; joint que je ne crois rien de tous ces miracles, qu'on fait sonner si haut, pour en avoir des avis tous contraires à ce que vous en publiez. » Voilà la couleur annoncée. Toutefois, pour présenter la polémique, plutôt qu'aux remarques éparses en cours de dispute, je me référerai surtout à l'avant-dernier chapitre du traité des miracles, ch. XII, « touchant le feu évêque de Marseille, et ses prétendus miracles » ⁶⁴. Ce document d'histoire des mentalités permettra de confronter le point de vue des protestants sur les miracles de Mgr Gault avec celui des catholiques marseillais.

Hugues Rolin constate que le bruit des miracles accomplis à Marseille s'est répandu jusqu'en Dauphiné (p. 145) et reconnaît que les foules – de dévôts ou de curieux ? – se sont précipitées au tombeau de l'évêque. Pourtant la rumeur, écrit-il en mai 1644, s'atténue : « Elle court encore aujourd'hui, quoique plus sourdement. » (p. 144). Autant dire qu'elle retombe : « Toute cette belle ostentation et vaine jactance a bientôt commencé à s'abaisser et à diminuer. » (p. 148). A supposer que Mgr Gault ait jamais accompli de miracles (ce que Hugues Rolin niera farouchement), « le feu évêque n'en fait plus tant qu'au commencement », comme si « cette vertu se perdait et se consumait [telle] celle des herbes et plantes quand elles sont appliquées sur les maladies » (pp. 150-151). Or, l'enjeu des miracles, ce n'est pas seulement la guérison des malades, mais surtout la conversion des hérétiques. Par les miracles, suivant les catholiques, Dieu en personne aurait attesté que Mgr Gault « était un saint homme, et que la religion romaine dont il faisait profession était bonne et vraie » (p. 145). « Selon eux, qui ne le croit est un hérétique obstiné et endurci [...] A nous, ils imputent cette incrédulité à un grand crime, à une marque de réprobation et d'obstination

62. Sur Hugues Rolin, voir Eug. et Em. HAAG, *La France protestante*, VIII, 506. Eugène ARNAUD, *Notice historique et bibliographique sur les controverses religieuses en Dauphiné pendant la période de l'édit de Nantes*. Grenoble, 1872, pp. 47-48.

63. Cassat et Bizot (ou plutôt Bizault, qui prêchait à ce moment-là à Embrun) appartenaient peut-être à la résidence de Die, où la Compagnie était établie depuis 1608 et un collège fondé depuis 1632. Sur Nicolas Bizault, voir Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. I, col. 1530-1531.

64. Hugues ROLIN, *op. cit.*, pp. 144-160. Pour simplifier, les références sont données entre parenthèses dans le texte.

malicieuse. » (p. 145, p. 150). Ils ne sont pas loin d'en faire un nouvel article de foi : prétendre vérifier l'authenticité des miracles, « ce serait acte de trop grande incrédulité et approchant de l'hérésie ; mais, en y ajoutant foi, c'est se montrer bon catholique, et avoir une foi à la romaine » (p. 159). D'où l'âpreté de la controverse confessionnelle touchant le fait même des miracles de Marseille. Devant la flambée de propagande catholique qu'ont provoquée les événements de Marseille, les protestants se sont souciés d'allumer un contre-feu. Et d'abord en s'informant exactement, soit par l'entremise de correspondants locaux, soit par enquête directe sur place. « Ceux de la Religion de Marseille écrivent à leurs amis qu'il ne s'y fait aucun miracle ; et tous ceux des nôtres qui y vont pour s'instruire du fait s'en retournent sans avoir vu une seule personne guérie. » Constatation négative à laquelle H. Rolin ajoute une pointe d'humour corrosif : « Ils nous rapportent que le corps avait été inhumé pour sa grande puanteur, tout le soin qu'on y avait apporté pour le garantir de corruption par l'embaumement ayant été inutile. » (p. 145). Au lecteur de conclure : qu'en est-il de la fameuse odeur de sainteté ? ⁶⁵

Des miracles se sont-ils produits à Marseille ? Absolument pas, soutient H. Rolin. « De tous ceux qui se sont adressés ou au corps ou à la caisse du susdit prélat, on ne peut montrer une seule personne sur laquelle se soit fait miracle. » (p. 148). Nombreux pourtant ont été les Dauphinois à se rendre en pèlerinage à Marseille ⁶⁶ : de la ville de Gap, plus de quarante personnes ; plusieurs de Veynes et des environs, en particulier un notable du bourg, sans doute parkinsonien, et un prétendu aveugle ; d'Embrun, un jeune homme atteint des écrouelles, et de la région, un homme soi-disant estropié ; de Châteauroux-les-Alpes, deux filles muettes, conduites par leur père ; de Tallard, un garçon de quatorze ans, aveugle de naissance. Or, ils ont eu beau toucher la caisse de l'évêque, se vautrer et se retourner dans celle-ci, aucun n'a été soulagé ; plusieurs, en revanche, s'en sont trouvés davantage indisposés. En allant à Marseille, ils n'y ont perdu que leur peine et leur argent. A quoi les catholiques répliquent qu'« il faut avoir dévotion, et être en état de grâce, pour obtenir guérison ». Selon eux, Mgr Gault ne guérissait « que ce qui avaient une vraie foi et étaient dans l'état de grâce » ⁶⁷. De ses bienfaits seraient donc exclus les mal sentants de la foi.

65. Le lieutenant de l'amirauté Antoine de Valbelle s'était posé la même question, résolue positivement grâce à un miracle opportun. En rapportant cet épisode, Fr. MARCHETTI, *op. cit.*, pp. 331-334, entend par là répliquer à H. Rolin.

66. Ainsi H. ROLIN atteste-t-il, *volens nolens*, l'extension de la rumeur partie de Marseille.

67. Comme pour ce qui touche aux gestes du pèlerinage, les propos rapportés par H. Rolin convergent avec les dépositions recueillies par la commission d'enquête.

Vain prétexte, riposte H. Rolin, car les pseudo-miracles de Marseille ne sont que supercherie ou artifice frauduleux⁶⁸. Ou bien, en effet, celui qui était vraiment malade n'a jamais été guéri : la chambrière boiteuse demeure toujours estropiée ; l'homme à la vue basse, aussi mal voyant ; les deux filles muettes, aussi incapables de parler ; le jeune homme aux écrouelles, aussi souffrant de son ulcère. Mais alors les prétendus miraculés sont tenus soigneusement à l'écart de tout contrôle, jusqu'à ce que l'imposture éclate malgré les précautions prises. A moins que le patient n'invente quelque échappatoire, comme ce dévot contraint de confesser qu'il s'est rendu en pèlerinage à Marseille, puisque des témoins l'y ont vu se coucher dans la caisse de l'évêque. « Alors il avoua de s'être adressé à M. de Marseille, mais non pas pour y obtenir la guérison corporelle de son indisposition ; mais c'était pour faire une confession générale, et qu'il en avait reçu en son âme de grandes consolations ; ce qui est une défaite fort gentille pour un esprit crédule à la catholique. » (p. 147). Ou bien, seconde hypothèse, celui qui prétend avoir été guéri n'a jamais été malade auparavant, tel cet habitant des environs de Veynes, qui se disait guéri de la cécité alors qu'il n'était pas du tout aveugle. « Ayant été enquis en ma présence pourquoi il trompait le monde de la sorte, dit que cela lui avait valu quatre écus pour le soulager dans sa pauvreté. » (p. 146). Du reste, la mystification a commencé de bonne heure. « Aussitôt que [Mgr Gault] fut décédé, on apposta un homme contrefaisant l'aveugle, qui, ayant touché le corps, commença d'ouvrir les yeux ; ce qui se verra au livre de ses miracles, seulement on ne se souviendra pas d'y mettre qu'il avait été attiré pour cela. » (p. 155). Trop flagrante, l'imposture indigne des catholiques eux-mêmes, du moins H. Rolin le prétend-il. « Dans la ville d'Aix, on a voulu feindre des miracles pour faire recevoir les miracles de Marseille à quelques-uns de la Religion, des moines s'en mêlant ; mais ayant été découverts, des catholiques romains en ont été scandalisés. » (pp. 159-160).

La fausse rumeur des miracles a été ourdie par d'habiles roués, à « l'esprit pipeur et plein de fraude et de tromperie », qui manœuvrent les naïfs pour « faire croire à autrui ce qu'ils ne croient nullement » (p. 149). Ce clergé de la cathédrale de Marseille, de si mauvaise foi, quelles fins poursuit-il ? Telles que H. Rolin les dénonce, elles s'échelonnent suivant un crescendo significatif. « Ce n'est pas seulement pour le profit qui en est revenu à l'église de la Major, qui en a amassé des écus à milliers ; ni aussi simplement pour la dévotion présente [entendons : pour entretenir le pèlerinage] ; mais c'est aussi pour un dessein qui vise plus loin, et c'est pour appuyer et fortifier la religion

68. Suivant H. ROLIN, les précédents à l'appui de l'accusation ne manquent pas. Non seulement les récits fabuleux que l'Eglise romaine se complait à colporter pour justifier le culte des saints, mais aussi les faux prodiges que les prêtres ont forgés à dessein d'émouvoir les foules, comme ceux que dénonce Rolin en Dauphiné (à Saint-Paul de Varces, à Genevrey, à Veynes, en 1623 à Avançon). *op. cit.*, pp. 97-99.

romaine [...] par des miracles. » (p. 152). Bien que ces miracles soient falsifiés, le temps ne manquera pas d'effacer les traces de la supercherie. Et une fois qu'ils auront été approuvés par le pape « qui ne peut errer » (p. 154), nul ne pourra plus y contredire. Dernier objectif enfin : c'est « pour marquer la sainteté de celui qui les a faits [...], à dessein d'en faire un saint nouveau ». Car, de temps en temps, les catholiques éprouvent le besoin de remédier à l'usure du temps en rajeunissant la sainteté par de nouvelles canonisations. « D'autant que les vieux saints, aussi bien que les vieilles images, perdent par succession de temps leur lustre et leur crédit, il est bon d'en substituer de nouveaux, et laisser reposer les vieux. » (p. 153). Or, pour faire un nouveau saint, il ne suffit pas de produire des miracles, il faut aussi collecter des fonds, « n'étant pas raison qu'un homme passe saint sans rien payer, glose Rolin ironiquement, puisque le moindre prêtre ne peut être reçu sans argent » (p. 154). Ce qui nous ramène au premier objectif, le profit. Moyennant quoi la boucle de la machination se trouve bouclée.

Quoi qu'il en soit du quatrième objectif – obtenir la canonisation de Mgr Gault –, le troisième – provoquer la conversion des hérétiques – n'est pas du tout atteint : puisque les huguenots refusent d'ajouter foi aux pseudo-miracles de l'évêque, comment pourraient-ils se rallier à l'Église romaine ? Même les plus lourdement assujettis aux pressions des catholiques – ceux condamnés aux galères – demeurent eux aussi inébranlablement fidèles à leur religion. « Bien sçavons-nous que les forçats de la Religion ont été vivement tentés, et qu'on les a menacés et même battus pour ne vouloir changer leur religion à l'occasion de ces miracles [...] mais Dieu a donné à ses enfants de résister, et les a fortifiés en leur esclavage ; et quand bien même quelques-uns se seraient révoltés, ce que nous n'avons pas appris, ce ne serait pas grande merveille, ils l'auraient plutôt fait sous l'espérance de quelque allègement de leurs peines que par une vraie connaissance des miracles ⁶⁹. »

Quant à la valeur documentaire de l'écrit de Hugues Rolin, plusieurs recoupements avec l'enquête effectuée à Marseille l'attestent ; le livret huguenot complète la documentation catholique, tout en la contredisant. Quant à l'interprétation que Rolin donne des miracles de 1643, bien que l'historien ne soit pas chargé de départager les deux partis, la polémique confessionnelle à ce sujet appelle deux observations. Tout d'abord elle

69. H. ROLIN allègue (p. 159) un propos de Mgr Gault, rapporté par Pierre de BAUSSET dans son *Tableau* : « D'abord que nous entrons aux galères, avant que nous ouvrons la bouche pour parler de Dieu aux forçats, il faut écouter patiemment leurs plaintes, leur promettre de travailler à leur délivrance, et en après ils nous écoutent patiemment et nous ramènerons ces esprits sans aucune résistance. » De fait, l'évêque se souciait de faire libérer les forçats arrivés en fin de peine, mais retenus indûment. « Promettant à ceux [dont] leur terme était fini sans avoir été relaxés, que sitôt que le roy serait arrivé à Lyon, où on l'attendait pour lors, il s'irait jeter à ses pieds pour obtenir leur relaxation ». G. GARNIER, *op. cit.*, fol. 369 v. De même dans G. AUGERI, *op. cit.*, p. 90.

présuppose un désaccord théologique radical entre catholiques et protestants touchant les rapports entre foi et miracles. Selon Hugues Rolin, les signes et les miracles, qui étaient nécessaires à l'âge apostolique pour appuyer la prédication de l'Évangile, ne le sont plus aujourd'hui. Au surplus, l'utilisation apologétique qu'en font les catholiques contre les protestants n'est pas de mise : si Dieu avait voulu confirmer la foi romaine par des signes miraculeux, les occasions urgentes n'auraient pas manqué depuis la réforme luthérienne. D'autre part la polémique dénote cet anticatholicisme virulent que provoquait, du côté protestant, le zèle déployé par les catholiques afin de réduire l'hérésie, soit en convertissant, soit en neutralisant les huguenots⁷⁰. Dès lors, et comme il est de règle dans la controverse confessionnelle, la réaction de Hugues Rolin dépasse la mesure. L'émotion populaire surgie à Marseille n'est pas une fumée sans feu. Le clergé de la Major, placé devant un mouvement spontané dont l'initiative lui échappe, se soucie d'en contrôler les manifestations. L'enquête ordonnée par Emmanuel Pachier doit vérifier : 1. que les miraculés étaient effectivement malades auparavant, 2. qu'ils n'avaient pas été guéris par les soins ou les traitements auxquels ils avaient eu recours mais seulement par l'intercession de Mgr Gault, 3. que leur guérison avait été durable⁷¹. Pour les commissaires, travailler à la béatification de Mgr Gault et vérifier l'authenticité de ses miracles constituent un seul et même objectif, scrupuleusement poursuivi par eux, outrageusement caricaturé par Hugues Rolin. C'est ainsi que la polémique confessionnelle continuait, par la parole et par la plume, la violence des guerres de religion.

Le brulôt que Hugues Rolin avait lancé contre eux ne pouvait laisser les catholiques indifférents. Quand, en juin 1644, le livre est sorti, à Die, des presses d'Ezéchiel Benoit⁷², « imprimeur de l'Académie des Eglises réformées de France », il a failli provoquer une émeute à Gap, « si les soins et la prudence du sieur évêque dudit lieu ne l'eussent prévenue », sans doute par des mesures de police ecclésiastique. Cet évêque Artus de Lionne, par sa lettre datée du 13 juillet, dénonce aux consuls de Marseille le libelle par lequel leur cité « se trouve particulièrement noircie et charbonnée ». « Afin que les catholiques simples et idiots [entendons : ignorants], qui ne sont versés en la dispute et la controverse, n'en fussent abusés, explique Artus de Lionne, j'en ai défendu la lecture et noté ce livret de la censure qu'il méritait [...] Mais cette peine est trop légère pour un si grand crime, et une injure si atroce mériterait bien un plus sévère châtement. Ce sera maintenant à vous,

70. Sur ce contexte, voir Janine GARRISSON, *L'Edit de Nantes et sa révocation. Histoire d'une intolérance*. Paris, 1985, pp. 91-100.

71. Ordonnance d'Emmanuel Pachier, le 14 juin 1643, en tête du recueil 6 G 455.

72. Eugène ARNAUD, *Notice historique et bibliographique sur les imprimeurs de l'académie protestante de Die en Dauphiné au XVII^e siècle*. Grenoble, 1870, pp. 16-27 (pour Marseille sans miracles, p. 22).

messieurs, de voir si vous en devez avoir quelque ressentiment, et faire donner sur les doigts à cet auteur insolent par les magistrats souverains et séculiers ⁷³. » Bref, l'heure est moins à la discussion qu'à la répression. Sans doute l'évêque de Gap a-t-il lui-même pris les devants, en déférant le libelle au parlement de Grenoble.

La cour de Grenoble – ou, plus précisément, la première chambre, composée exclusivement de magistrats catholiques ⁷⁴ – par un arrêt rendu le 28 juillet ⁷⁵, suivant les réquisitions du procureur général, déclare les propositions contenues dans le livre *Marseille sans miracles* scandaleuses et séditieuses (c'est-à-dire préjudiciables à l'ordre public), pleines d'impostures et de calomnies tant contre le Saint-Siège que contre les prélats de l'Eglise ; ordonne que le livre soit brûlé publiquement par l'exécuteur de la haute justice ; interdit à quiconque de détenir l'ouvrage, sous peine de mille livres d'amende ; enjoint, sous la même peine, à tous les possesseurs de déposer leurs exemplaires, dans les trois jours, au greffe criminel de la cour ; décrète de prise de corps l'auteur et l'imprimeur ; cite à comparaître les pasteurs qui ont donné leur approbation à l'œuvre. Célébré à tous échos par les catholiques comme une victoire remportée sur leur adversaire, l'arrêt rendu le 28 juillet 1644 devait connaître la plus large publicité : imprimé aussitôt en brochure à Paris chez Antoine Vitré par ordre de Messieurs les agents généraux du clergé ⁷⁶, reproduit en 1646 dans les *Actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France* ⁷⁷, exalté en 1650 par François Marchetti, qui lui consacre un chapitre de sa biographie de Mgr Gault ⁷⁸.

Cependant, du côté réformé, le 24 août 1644, le synode provincial de Saillans (Drôme, arr. Die) donne la réplique protestante aux attendus catholiques de Grenoble, en déclarant à son tour *Marseille sans miracles* « conforme à la doctrine réformée », en prenant la défense d'un livre qui ne contient « aucune proposition contraire au service du roi et au repos de l'Etat » ⁷⁹, bref en contredisant l'arrêt de Grenoble touchant les propositions

73. Voir ci-dessus note 10.

74. On retrouve même la Compagnie du Saint-Sacrement, dont le conseiller de Ponat, rapporteur du procès de H. Rolin, fut un zélé confrère. *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français* 51 (1902) 173, note 4.

75. La liasse des Arch. dép. Isère, B 2111, contient les originaux du réquisitoire, du premier jet de l'arrêt et du texte de l'arrêt du 28 juillet, du procès-verbal de l'exécution, et de l'arrêt du 30 mars 1645.

76. Pièce de la liasse jadis classée Fonds de la Major, 51 bis, perdue depuis 1856, mais inventoriée auparavant par J.-B. Sardou, Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 34 J 172.

77. ODESPUND DE LA MESCHINIÈRE, *Actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France*. Paris, 1646, t. II, 2^e partie, titre VIII, p. 270.

78. Fr. MARCHETTI, *op. cit.*, pp. 352-353 : « Le zèle que le parlement de Grenoble témoigne pour sa mémoire. »

79. Eugène ARNAUD, *Histoire des protestants en Dauphiné aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*. Paris, 1875, t. II, p. 78.

séditieuses. Est-ce à dire, comme l'a fait Eugène Arnaud⁸⁰, que cette ferme attitude du synode ait intimidé le parlement, « car, écrivait cet historien protestant, nous n'avons pu découvrir qu'il ait fait exécuter sa sentence » ? Or il n'en est rien. Le livre a bien été jeté aux flammes, le 30 juillet, sur la place Saint-André, par l'exécuteur de la haute justice, en présence des huissiers, des archers, du trompette de la ville et, j'imagine, des badauds, que le procès-verbal ne mentionne pas⁸¹. Quant aux personnes poursuivies, leur sort dépendait de la juridiction qui serait reconnue compétente, soit la chambre composée de magistrats catholiques, soit la chambre mi-partie. Or, dès le 21 juillet, Hugues Rolin, sachant les poursuites engagées contre *Marseille sans miracles*, avait demandé à comparaître devant la chambre de l'Edit, mais sa requête avait été rejetée par le procureur du roi. Après la sentence du 28 juillet, les accusés se pourvurent au conseil, qui, par un arrêt du 23 février 1645, les renvoya à Grenoble, devant la chambre mi-partie⁸². Celle-ci, par arrêt du 30 mars suivant, les déchargea de la prise de corps et de l'ajournement décernés contre eux huit mois auparavant. Le livre, pour lequel ils avaient été poursuivis puis relaxés, fut réimprimé (impunément, semble-t-il) à Die, par le même Ezéchiel Benoît, en 1658⁸³. Pour les catholiques, le triomphe tant vanté se réduisait, en définitive, à la flambée symbolique allumée par le bourreau de Grenoble le 30 juillet 1644⁸⁴.

*
**

Si aucun écrit de controverse ne riposte expressément, du côté catholique, à celui de Hugues Rolin, la production hagiographique sur Mgr Gault va son train, son champ géographique s'étend : en 1644, paraît, à Grenoble (et ce n'est sans doute pas par hasard), une nouvelle édition du livre de Gaspard Augery⁸⁵ ; en 1647, à Paris, le livre de l'Oratorien Jean-

80. *Ibid.*

81. L'arrêt du 28 juillet a été retiré, aux fins d'exécution, par Benoît Blanc, prêtre et curé de Saint-Etienne en Dévoluy, agissant probablement en qualité de procureur de l'évêque de Gap.

82. *Arrêts du conseil du roi*. Règne de Louis XIV. Inventaire analytique des arrêts en commandement. Paris, 1976, t. I, n° 330 (Arch. nat., E 1692, fol. 125).

83. Du moins selon HAAG, *La France Protestante*, VIII, 506. Aucun exemplaire signalé.

84. Elie BENOÏST, *Histoire de l'édit de Nantes*, t. III (Delft, 1695), p. 20, critique la condamnation de *Marseille sans miracles*. « Il n'est pas mal aisé de croire que tous les livres où la doctrine de l'Eglise romaine est un peu maltraitée peuvent porter la populace catholique jusqu'à la fureur ; mais le remède qu'il fallait apporter à ce mal était non pas d'ôter aux réformez la liberté d'écrire et de publier leurs sentiments, mais de faire tenir le peuple dans son devoir, par l'autorité de la justice. »

85. G. AUGERY, *La sainte vie et heureuse mort du R.P. en Dieu J.B. Gault, évêque de Marseille*. Grenoble, Verdier, 1644 (Grenoble, Bibl. Mun., 0.9096 et V. 814).

François Senault⁸⁶ ; en 1649, à Paris, celui de Jean Puget de La Serre⁸⁷ ; en 1650, à Paris, celui de François Marchetti ; en 1651, à Marseille, celui de l'Oratorien Charles Du Faur⁸⁸ ; en 1665, à Paris, celui de l'évêque Antoine Godeau⁸⁹. En 1652, à Paris, de nouveaux portraits gravés (mais tous reproduisent le prototype gravé par Michel Lasne, publié dans le livre de Marchetti) sont mis en vente⁹⁰. La réputation de sainteté de l'évêque de Marseille ne cesse de s'étendre : *Marseille sans miracles* ne lui a en rien porté ombrage.

Pourtant trop de manifestations indiscrettes de culte sur le tombeau de Mgr Gault (à l'encontre des prescriptions canoniques *de non cultu*), trop de difficultés politico-religieuses aussi entre la France et Rome sous le règne de Louis XIV, allait porter tort à la cause de béatification. Celle-ci, ouverte dès 1643⁹¹, reprise sans succès en 1679-1682⁹², de nouveau ouverte à

86. [J.-F. SENAULT], *La vie de Rme J.B. Gault*. Paris, Petit, 1647.

87. J. PUGET DE LA SERRE, *La vie et la mort du B. Heureux J.B. Gault, Prestre de l'Oratoire de Jésus et Evêque de Marseille*. Paris, Jean de la Caille, 1649, 5 figures gravées (Marseille, Bibl. Mun. 9168). Ouvrage offert par l'auteur aux consuls de Marseille par lettre du 31 août 1651 (Arch. comm. Marseille, GG 182). - Sous une autre forme : *La vie et la mort du R.P. en Dieu messire J.B. de GAULT, évêque de Marseille*. (S.l.). 1649. In-fol., 17 p., portrait en frontispice gravé (Bibl. nat., Fol. Ln 27.8357. Manquait en place le 21.3.1985).

88. Ch. DU FAUR, *Discours panégyrique sur la vie, mort et miracles de M. J.B. Gault, évêque de Marseille*, prononcé à l'anniversaire de son trépas, dans l'église cathédrale de la même ville, le 23 mai 1651. Marseille, Cl. Garcin, 1651 (Marseille, Bibl. mun., 2737).

89. A. GODEAU, *Eloge historique de Mgr Gault*, dans *Eloges des évêques illustres*. Paris, 1665.

90. Bibl. nat., Estampes, N 2 (Gault). Trois modèles légèrement différents. Un exemplaire dans le livre de raison de Joachim d'Albert (ci-dessus note 20), un autre reproduit dans la *Notice* de Tamizey de Larroque (ci-dessus note 7). De la même époque doit dater une autre gravure, *Mgr Gault avec les galériens*, accompagnée d'une notice en latin et en français, dédiée à Mgr Henry-Auguste de Loménie de Brienne. Paris, s.d., Herman Weyen, qui aurait été gravée par Fr. de Poilly (Bibl. nat., *Ibid.*).

91. Et appuyée, à la demande de l'évêque, du chapitre et de tout le clergé de Marseille (*Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France*. Paris, Antoine Vitré, 1645, p. 860, 27 juillet 1646), par l'assemblée du clergé, qui adressa, le 28 juillet 1646, une requête au pape Innocent X (reproduite par Fr. MARCHETTI, *op. cit.*, en pièce liminaire). Le 8 octobre 1648, le P. Bourgoing, supérieur général de l'Oratoire, s'adressa à Innocent X pour obtenir la béatification de J.-B. Gault, de P. de Bérulle et de Fr. de Sales (Arch. nat., MM 268, fol. 24).

92. Mission confiée, en 1679, à l'abbé Pierre Olivier, sieur des Fontaines, prieur de Montaille, conseiller ordinaire du roi (la recherche et la remise des papiers à Pierre Olivier, puis le retour du dossier entre les mains du chapitre, ont laissé de nombreuses traces dans les minutes du notaire Poncy : Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 392 E 103 et 105). Le 19 octobre 1679, Pierre Olivier obtient qu'on dépose la dépouille de Mgr Gault dans le caveau des évêques, qu'on supprime toute marque de culte ; jusque-là, tous les ans, l'anniversaire du prélat était fêté par une messe chantée, un panégyrique, des feux de joie ; son corps avait été placé sous un autel surmonté de son portrait (Louis BATTEREL, *Mémoires*, t. I, pp. 142-144). Peut-être ce portrait est-il celui qui se trouve à présent dans l'église de la Trinité, rue de la Palud.

Marseille en 1867-1870, n'aboutira qu'au décret pontifical du 4 février 1893⁹³. Ce décret aurait dû constituer la première étape de la procédure romaine vers la béatification. Or, il n'eut jamais de suite. Personne ne semble plus s'y intéresser, à présent que la dépouille de Mgr Gault repose ignorée dans l'église Saint-Théodore. Là où la polémique confessionnelle de jadis a échoué à ternir la réputation de sainteté de Mgr Gault, la société séculière de notre temps a réussi à la faire oublier.

Bernard MONTAGNES, o.p.

93. Plusieurs documents originaux concernant le procès du XIX^e siècle sont conservés dans les papiers du vicaire général Payan d'Augery sur Mgr Gault : Arch. dép. Bouches-du-Rhône, 34 J 172.